

PROJET PEDAGOGIQUE
Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Périscolaire Mercredi & Extrascolaire
Multisite

Maison de l'Enfance – Algéco « Tremplin »
Stread kichen
29870 LANDEDA
02 98 04 80 48
alsh@landeda.fr

Mairie de Landéda

61 ti korn
29870 Landéda-L'Aber Wrac'h
accueil@landeda.fr
T 02 98 04 93 06
F 02 98 04 92 24

1. PREAMBULE

La Mairie de Landéda organise et gère l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaire Mercredi & extrascolaire qui se déroule dans la maison de l'enfance et dans l'algéco « Tremplin », Stread kichen, 29870 LANDEDA.

L'ALSH est une structure accueillant des enfants âgés de 2 ans et scolarisés jusqu'à 11 ans en dehors du temps scolaire (mercredis et vacances) et proposant des activités de loisirs éducatives et diversifiées.

C'est une structure habilitée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et la Protection Maternelle Infantile, et soumise à une législation et une réglementation spécifique. Conformément au principe de neutralité, la Mairie de Landéda s'engage à exercer ses missions dans le respect des valeurs républicaines de laïcité.

Les objectifs généraux de l'ALSH de Landéda sont de :

- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant ;
- Respecter les rythmes de l'enfant et son bien-être ;
- Aider l'enfant à exprimer sa personnalité ;
- Développer l'autonomie et la responsabilité de l'enfant.

2. FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA STRUCTURE

2.1 LIEUX D'ACCUEIL

L'ALSH propose un lieu d'accueil pour les moins de 6 ans, à la Maison de l'Enfance, et un lieu d'accueil des plus de 6 ans, à l'algéco « Tremplin ». Ces deux lieux se situent sur le même site.

L'accueil de tous les enfants se fait à la Maison de l'Enfance entre 7h00 et 8h30. Puis, les plus de 6 ans vont dans leur espace et reviennent à 12h pour le déjeuner et repartent dans leur espace à 13h30 jusqu'à 17h30 pour revenir à la Maison de l'Enfance jusqu'à la fermeture de l'ALSH à 19h00.

2.2 PERIODES D'OUVERTURES ANNUELLES

L'ALSH périscolaire Mercredi est ouvert tous les mercredis en période scolaire.

L'ALSH extrascolaire est ouvert du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

L'ALSH est fermé les jours fériés.

2.3 HORAIRES D'OUVERTURE

Quelle que soit la période d'ouverture annuelle, l'ALSH est ouvert de 7h00 à 19h00.

Les enfants sont accueillis en :

- Matin 7H30 - 11H30 (-6ans) / 12h30 (+6ans)
- Matin + Repas 7h30 - 13h30
- Repas + Après-midi 11H30 (-6ans) / 12h30 (+6ans) - 18h30
- Après-midi 13h30 - 18h30
- Journée + Repas 7h30 - 18h30
- Journée 7h30 - 11H30 (-6ans) / 12h30 (+6ans) / 13h30 - 18h30

2.4 ORGANISATION

➤ Groupe des moins de 6 ans

7h00 10h	Jeux libres		
10h 11h30	Propositions d'activités		
11h30 11h45	Rangement & Préparation pour le repas		
11h45 12h30	Déjeuner		
12h30 13h	Préparation pour la sieste	12h30 13h	Temps calme
13h 15h45	Sieste avec réveil échelonné	13h 14h	Jeux libres
		14h 15h45	Propositions d'activités
15h45 16h	Rangement & Préparation pour le repas		
16h 16h30	Goûter		
16h30 19h00	Jeux libres		

➤ Groupe des plus de 6 ans

7h00 10h	Jeux libres	
10h 11h30	Propositions d'activités	
11h30 12h15	Jeux libres	
12h15 12h30	Rangement & Préparation pour le repas	
12h30 13h30	Déjeuner	
13h30 14h	Jeux libres	
14h 15h45	Propositions d'activités	
15h45 16h	Rangement & Préparation pour le repas	
16h 16h30	Goûter	
16h30 19h00	Jeux libres	

Afin de respecter le rythme des enfants et le travail de l'équipe encadrante, nous demandons aux parents de déposer leurs enfants selon leurs inscriptions :

- Le matin, avant 9h30, heure à laquelle commencent les activités ;
- À 11h30 (-6ans) / 12h30 (+6ans) pour le repas et venir les chercher à partir de 13h30 s'ils ne sont pas inscrits l'après-midi ;
- L'après-midi, à 13h30, heure à laquelle commencent les activités ;
- À partir de 16h30, heure à laquelle se termine le goûter.

2.5 CAPACITE D'ACCUEIL

L'ALSH périscolaire du Mercredi et extrascolaire peut accueillir 24 enfants de moins de 6 ans et 24 enfants de plus de 6 ans, soit 48 enfants.

2.6 L'EQUIPE ENCADRANTE

L'équipe encadrante est constituée d'une directrice et de 4 à 6 animateurs BAFA ou équivalent ; stagiaires BAFA ou non-diplômés selon le nombre d'enfants accueillis.

2.7 LA COMMUNICATION

La communication avec les familles se fait de plusieurs manières :

- le Portail Famille 3D Ouest (inscription ; documents ; renseignements...);
- le site Pôle Enfance-Jeunesse de Landéda (documents ; renseignements ; photos...);
- l'adresse mail : alsh@landeda.fr ;
- le téléphone : 02 98 048 048 (2) ;
- à l'entrée des locaux de l'ALSH via des affiches;
- par transmission orale de la part des animateurs.

3. LE PROJET PEDAGOGIQUE

3.1 INTENTION PEDAGOGIQUE N°1 : PARTICIPER AU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

3.1.1 OBJECTIF N°1 : PERMETTRE A L'ENFANT DE S'AMUSER ET DE S'EXPRIMER

Par quels moyens ?

- Aménager l'accueil de loisirs pour que l'enfant s'y sente bien ;
- Mettre à disposition des jeux, des activités libres et des jouets pour lui permettre de vivre des moments de loisirs ;
- Etre à l'écoute de l'envie des enfants et être disponible pour jouer avec l'enfant ;
- Proposer différentes activités en fonction de son âge ;
- Laisser l'enfant choisir et faire son activité pour respecter l'expression de sa personnalité.

3.1.2 OBJECTIF N°2 : RESPECTER LE RYTHME DE L'ENFANT

Par quels moyens ?

- Prendre en compte les besoins de l'enfant en étant vigilant à son comportement (fatigue ; énervement ; énergique ; conflictuel...) pour proposer une activité adaptée (temps de réflexion sur ses émotions ; lecture d'histoire ; activité sportive ; activité pédagogique ; jeux de société...)
- Tenir compte du temps imparti à une activité, libre ou proposée, pour que l'enfant aille jusqu'au bout pour éviter tout sentiment de frustration ;
- Respecter les temps de sieste ou de repos de chaque enfant avec un réveil échelonné ;
- Respecter les rythmes de chacun au repas : laisser le temps aux enfants et aux animateurs de manger.

3.1.3 OBJECTIF N°3 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT ADAPTE ET SECURISANT A L'ENFANT

Par quels moyens ?

- Se présenter (enfant et animateur) lorsqu'il s'agit d'une première fois et faire visiter l'accueil à l'enfant ;
- Aménager l'accueil de loisirs avec du mobilier adapté à la taille de l'enfant et aux activités ;
- Mettre à disposition des jeux et jouets adaptés à l'âge des enfants ;
- Mettre le matériel pédagogique dans des espaces où les enfants n'ont pas accès (armoire ; local ; cabanon) et mettre en place un « sens de circulation » pour prendre le matériel pédagogique ou les vélos ;
- Etre vigilant à la propreté des locaux et prendre l'initiative de nettoyer si besoin ;
- Etre vigilant à la sécurité de l'enfant en fermant la porte de l'ALSH et en écartant tout risque possible de blessure avec du matériel pédagogique (grands ciseaux ; pistocolle ; cutter ; fer à repasser...).

3.2 INTENTION PEDAGOGIQUE N°2 : PARTICIPER A SA CONSTRUCTION INDIVIDUELLE

3.2.1 OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER SON AUTONOMIE

Par quels moyens ?

- Aider les enfants à grandir dans leurs actions : Les laisser se débrouiller avec bienveillance et attendre qu'ils demandent de l'aide (lui en proposer s'ils ne demandent pas) pour les aider à faire seul ;
- Mettre à disposition des jeux et jouets adaptés à l'âge des enfants pour favoriser l'apprentissage / l'acquisition de compétences liées aux jeux/jouets ;
- Inciter l'enfant à utiliser les activités, jeux et jouets mis à disposition en accès libre pour être capable de s'occuper sans l'adulte ;
- Sensibiliser l'enfant sur sa santé : importance du lavage des mains ; selon la météo (se couvrir pour aller dehors / protection solaire / hydratation...) ; estimation de la quantité de nourriture dans l'assiette...
- Amener les enfants à se prendre en charge dans le rangement de leurs affaires ;
- Les féliciter même s'ils n'ont réalisé qu'un petit bout de chemin d'apprentissage.

3.2.2 OBJECTIF N°2 : RESPONSABILISER L'ENFANT DANS SES ACTIONS OU SES CHOIX

Par quels moyens ?

- Demander à l'enfant d'aller jusqu'au bout de ce qu'il a entrepris (activité pédagogique / rangement du jeu ou des jouets qu'il a sortis...) ;
- Goûter systématiquement chaque plat ;
- Amener l'enfant à réfléchir sur lui-même suite à un mauvais geste ou un gros mot : chaise de réflexion sur ses émotions avec bouteilles sensorielles pour le ramener à l'apaisement et qu'il verbalise ce qui s'est passé en lui ;
- En tant qu'animateur, être capable d'expliquer l'importance de ces démarches pour que l'enfant comprenne.

3.2.3 OBJECTIF N°3 : DEVELOPPER SON SENS CREATIF

Par quels moyens ?

- Mettre à disposition des activités adaptées à leurs âges en accès libre dans leurs espaces respectifs (jeux de motricité fine différents selon les groupes d'âges) ;
- Mettre à disposition du matériel pour qu'ils construisent eux même une création sortie de leur imaginaire (caisse « cervo'bricolo ») ;
- Proposer une palette d'activités adaptées à leurs âges loisirs créatifs / jardinage / cuisine / culturelles / artistiques / sportives...) en fonction de la thématique choisie sur les périodes.

3.3 INTENTION PEDAGOGIQUE N°3 : PARTICIPER A SA CONSTRUCTION SOCIALE

3.3.1 OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER SON SAVOIR-ETRE DANS UN ENVIRONNEMENT PARTAGE

Par quels moyens ?

- Sensibiliser les enfants sur leur comportement entre la maison ; l'ALSH ; l'école et l'extérieur ;
- Amener l'enfant à intégrer les règles de politesse : regarder la personne quand on parle ; ne pas couper la parole « être capable d'attendre » ; dire « bonjour » / « au revoir » / « s'il te plaît » / « merci » ;
- Construire les règles de vie de l'accueil de loisirs ensemble : enfant et animateurs, en y intégrant la politesse ; le respect, le partage ; l'écoute ; la patience ; la tolérance..., afficher le poster à l'entrée de l'accueil et le faire évoluer ;
- Sensibiliser les enfants à la patience : qu'il soit capable d'attendre que l'autre enfant ait fini d'utiliser un jeu/jouet/matériel pour y jouer à son tour ou bien qu'il soit capable d'attendre que l'animateur ait fini de s'occuper d'un enfant ou d'un groupe d'enfant pour lui consacrer du temps ;
- Aider les enfants à trouver leur place dans un groupe pour qu'ils s'épanouissent en mettant en place des jeux de rôles ; en créant des spectacles ou en favorisant la prise de parole dans le groupe pour « se faire entendre ».

3.3.2 OBJECTIF N°2 : VIVRE-ENSEMBLE DANS UN ENVIRONNEMENT PARTAGE

Par quels moyens ?

- Faire respecter les règles de vie créées par les enfants et les animateurs pour apprendre le Vivre-Ensemble ;
- Organiser l'accueil de loisirs en espaces selon les groupes et les activités et définir chaque espace pour chaque groupe ;
- Sensibiliser les enfants à la tolérance, la solidarité et la bienveillance vis-à-vis des plus petits que soi et en favorisant l'entre-aide ;
- Demander à l'enfant de ranger correctement les jeux et jouets pour que d'autres enfants puissent y jouer à leur tour ;
- Sensibiliser les enfants à la différence mais que tout le monde est à égalité et solidaire lors de l'accueil d'un enfant ou d'un intervenant porteur de handicap ou encore d'origine ethnique différente ;
- Organiser des rencontres avec d'autres publics (Crèche ; Objectif Vacances ; EHPAD ; autres accueils de loisirs du territoire...) ou d'autres services communaux (Service culture) afin de développer des dynamiques de projets avec ces publics ou services communaux ;
- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et la nature que l'on partage avec les autres mais aussi avec la biodiversité en apprenant à les respecter et en mettant en place des actions citoyennes (ramassage et tri des déchets).

3.3.3 OBJECTIF N°3 : OUVRIR L'ENFANT SUR LE MONDE

Par quels moyens ?

- Proposer des thématiques attractives et actuelles suscitant la curiosité et l'envie chez l'enfant ;
- Proposer des journées thématiques autour de la culture d'un pays ou d'une région pour montrer la richesse de la diversité ;
- Faire venir ou aller voir des artistes et/ou des expositions de différents horizons culturels et artistiques ;
- Aller régulièrement à la Médiathèque pour profiter du lieu d'accès à la culture et des animations proposées.

4. EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'évaluation de l'accueil de loisirs se fera de la manière suivante :

- une boîte à suggestions est mise à disposition des enfants et des parents au sein de l'accueil de loisirs ;
- un suivi du nombre d'enfants fréquentant l'accueil de loisirs sera mis en place selon les périodes (périscolaires et extrascolaires) qui sera révélateur de l'assiduité des enfants à l'accueil de loisirs ;
- un questionnaire sera proposé aux parents en août-septembre portant sur la qualité du service et les idées d'amélioration possibles pour l'année suivante ;
- une réunion de bilan de l'équipe encadrante sera réalisée à l'issue de chaque période / vacances pour faire évoluer les objectifs et/ou les moyens du projet pédagogique ;
- une réunion de bilan de la directrice avec l'organisateur sera réalisée pour présenter les résultats de l'accueil de loisirs et opérer des changements si nécessaires.